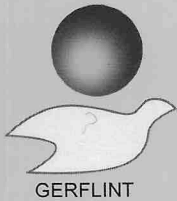


Numéro 2 / Année 2005

Synergies Pologne

Coordonné par Małgorzata Pamuła
et Anita Pytlarz

**L'Europe des langues et des cultures
Tome II Langue et littérature**



Revue du GERFLINT

Denis Apothéloz

Université de Nancy 2, France

Certaines paires d'antonymes directionnels, au sens de Lyons (1977), engendrent par dérivation morphologique en RE- deux autres paires d'antonymes directionnels : cf. *monter* vs *descendre* qui, par dérivation, construisent *monter* vs *redescendre* et *descendre* vs *remonter*. Mais d'autres paires antonymiques n'engendrent, par la même dérivation, qu'une seule autre paire d'antonymes directionnels : cf. *perdre* vs *trouver* qui, par dérivation, construisent la paire *perdre* vs *retrouver* (*trouver* et *reperdre* n'étant pas liés par un rapport d'antonymie directionnelle). Partant de ce constat, deux problèmes sont examinés : (i) La différence entre l'antonymie de type *monter* vs *descendre* et celle de type *monter* vs *redescendre* : on établit ici une distinction entre antonymes directionnels lexicaux et antonymes directionnels discursifs. Deux valeurs de RE- sont par ailleurs distinguées : une valeur itérative et une valeur annulative. (ii) Le deuxième problème est celui de savoir pourquoi certains dérivés en RE-, comme *reperdre*, ne peuvent pas contracter un rapport d'antonymie directionnelle. On explique ce phénomène en formulant l'hypothèse que les dérivés en RE- à valeur annulative dénotent obligatoirement un procès dont l'état final est représenté comme « premier ». On compare enfin le fonctionnement de RE- et celui de DÉS-, autre préfixe lié à l'antonymie directionnelle.

Introduction

On le sait, la relation d'antonymie se manifeste dans le lexique par divers types de relations d'opposition. Celles-ci ont été décrites depuis longtemps (cf. notamment Leech, 1974 ; Lyons, 1977 ; Cruse, 1986 ; Jones 2002) et font partie du bagage de tout lexicologue. Cependant les rapports entre l'antonymie, en tant que relation logico-sémantique entre lexèmes, et le niveau morphologique, sont beaucoup moins bien connus. L'un des objectifs de cet article est précisément d'explorer ce type de rapports, en prenant comme objet d'étude le préfixe RE- en français et le type d'antonymie qualifié, depuis Lyons (1977), de « directionnelle ». Accessoirement nous serons également conduits à caractériser contrastivement le fonctionnement du morphème DÉS-.

Les affixes en tant qu'unités abstraites - les « types » - seront notés en petites capitales italiques ; leurs « instances » seront notées en italiques normales. Ainsi, au type RE- correspondent les instances *re-* (*ressortir*), *ré-* (*réaffirmer*), *r-* (*racheter*) et *ra-* (*rajeunir*). La relation d'antonymie sera notée 'vs'.

1. L'antonymie directionnelle

Bien que la terminologie soit loin d'être stabilisée, les lexicologues s'accordent en général pour distinguer au moins quatre types de relations d'antonymie lexicale : les contraires (*petit* vs *grand*, *large* vs *étroit*), les contradictoires (*pair* vs *impair*, *mort* vs *vivant*), les converses (*acheter* vs *vendre*, *donner* vs *recevoir*) et les directionnels (*monter* vs *descendre*, *paver* vs *dépaver*)². L'antonymie directionnelle peut être définie comme suit : elle concerne deux lexèmes verbaux (nous laissons de côté l'éventuelle généralisation à d'autres catégories lexicales) dénotant des procès caractérisables comme des changements d'état ou des changements de propriété, chacun des procès étant l'inverse de l'autre. L'opposition de directionnalité est fondée sur le caractère réversible de ces changements. Prenons le couple *entrer* vs *sortir*. Schématiquement, si *entrer* dénote un procès transformateur représentable comme $E_1 > E_2$ (i.e. « passer d'un espace catégorisé comme 'extérieur' à un espace catégorisé comme 'intérieur' »),

sortir dénote un procès transformateur d'un espace catégorisé comme 'intérieur'. Il convient d'ajouter que la notion de l'espace au sens concret du terme est à voir sur ce point les arguments de Lyons (voir sur ce point les arguments de Lyons). Bien qu'elle ne soit pas obligatoire (cf. *entrer* vs *sortir*), l'antonymie directionnelle est aussi présente dans les paires DÉS- (*garnir* vs *dégarnir*) ou RE- (*désordre* vs *recalculer*, *conseiller* vs *déconseiller*) et (cf. *recalculer*, *repenser*).

2. RE- et la relation d'antonymie

Il n'est à vrai dire pas fréquent que l'antonymie directionnelle soit négation. A notre connaissance les seuls cas où jamais ce préfixe. Ainsi, ni les travaux de Lyons (1977) sur la négation de l'antonymie, ni ceux de Mok (1980) ou de Larrivée (2004) sur la négation de l'antonymie, n'évoquent un quelconque rapport d'antonymie directionnelle. Nous allons précisément essayer de montrer que nous laisserons de côté tous les problèmes de RE- (allomorphies, conditionnement) sur ce point Mok (1980) et Apothéloz (2004) ont analysé les aspects sémantiques et lexicaux de RE- des verbes.

2.1. Valeur itérative et valeur annulative

L'analyse sémantique de RE- révèle deux valeurs principales : la valeur itérative et la valeur annulative, comme dans (2) :

- (1) *réaffirmer*, *recalculer*, *redessiner*
- (2) *redescendre*, *refermer*, *repousser*

En réalité, la plupart des lexèmes ont aussi une valeur itérative (l'inverse est réuni sous (2), et par exemple de *re-*).

- (3) valeur itérative - *dés-*
- valeur annulative - *dés-*

Divers arguments permettent de voir que la consécution d'une même action est la conséquence d'une même action de la structure sémantique du lexème.

Les lexèmes verbaux dérivés en RE- présentent très souvent la propriété de l'antonymie directionnelle, à laquelle ils entretiennent, précisément, quelques exemples :

- (4) *monter* vs *redescendre*, *entrer* vs *repartir*, *perdre* vs *retrouver*, *ouvrir* vs *refermer*, *enlever* vs *relever*

En fait, quand un dérivé en RE- est directionnel, il lexicalise toujours

sortir dénote un procès transformateur inverse représentable comme $E_j > E_i$ (i.e. « passer d'un espace catégorisé comme 'intérieur' à un espace catégorisé comme 'extérieur' »). Il convient d'ajouter que la notion de directionnalité ne renvoie pas obligatoirement à l'espace au sens concret du terme et doit être entendue en un sens purement conceptuel (voir sur ce point les arguments de Lyons, 1977).

Bien qu'elle ne soit pas obligatoirement corrélée à un marquage morphologique (cf. *entrer vs sortir*), l'antonymie directionnelle peut être marquée par les préfixes *DÉS-* (*garnir vs dégarnir*) ou *RE-* (*descendre vs remonter*). Mais ces affixes ont d'autres fonctionnements encore : *DÉS-* est associé à d'autres types d'antonymies (cf. *ordre vs désordre, conseiller vs déconseiller*), et *RE-* n'a le plus souvent rien à voir avec l'antonymie (cf. *recalculer, repenser*).

2. *RE-* et la relation d'antonymie : bref état des lieux

Il n'est à vrai dire pas fréquent de lier *RE-* à l'antonymie, encore moins à la négation. A notre connaissance les publications consacrées à ces questions ne mentionnent jamais ce préfixe. Ainsi, ni les travaux de Gaatone (1971, 1987) ou de Rizzo (1980) sur la préfixation négative, ni ceux de Muller (1991), de Lewandowska-Tomaszczyk (1996) ou de Larrivée (2004) sur la négation en général, ni l'ouvrage récent de Jones (2002) sur l'antonymie, n'évoquent un quelconque rapport entre *RE-* et la négation ou l'antonymie. Nous allons précisément essayer de montrer ici qu'un tel rapport existe. Faute de place nous laisserons de côté tous les problèmes qui concernent l'analyse morphophonologique de *RE-* (allomorphies, conditionnements, etc.). Le lecteur pourra notamment consulter sur ce point Mok (1980) et Apothéloz (2005). Notre propos restera cantonné ici aux aspects sémantiques et lexicaux de *RE-*, et de surcroît nous nous limiterons à examiner des verbes.

2.1. Valeur itérative et valeur annulative

L'analyse sémantique de *RE-* révèle, au-delà des divers effets de sens décrits par les lexicographes, deux valeurs principales : une valeur itérative, comme dans (1), et une valeur annulative, comme dans (2) :

- (1) *réaffirmer, recalculer, redessiner, reboire*
- (2) *redescendre, refermer, repousser, se rhabiller*

En réalité, la plupart des lexèmes verbaux qui ont lexicalisé une valeur annulative ont aussi une valeur itérative (l'inverse n'étant pas vrai). Tel est le cas des exemples réunis sous (2), et par exemple de *redescendre* :

- (3) valeur itérative « *descendre à nouveau* »
valeur annulative « *descendre (de X) après être monté (sur/dans X)* ».

Divers arguments permettent de penser que ces deux valeurs peuvent être décrites comme la conséquence d'une même opération, intervenant sur des composants différents de la structure sémantique du lexème base (cf. sur ce point Apothéloz, 2005).

Les lexèmes verbaux dérivés en *RE-* qui manifestent cette valeur annulative présentent très souvent la propriété d'être couplés à un autre lexème verbal avec lequel ils entretiennent, précisément, une relation d'antonymie directionnelle. En voici quelques exemples :

- (4) *monter vs redescendre, entrer vs ressortir, éteindre vs rallumer, arriver vs repartir, perdre vs retrouver, disparaître vs réapparaître, donner vs reprendre, ouvrir vs refermer, enlever vs remettre, dévisser vs revisser*

En fait, quand un dérivé en *RE-* entre comme terme dans une relation d'antonymie directionnelle, il lexicalise toujours cette valeur annulative. Si le dérivé ne peut

lexicaliser qu'une valeur itérative, il est inapte à contracter ce type de relation. Ce point est important, comme on le verra par la suite.

2.2. RE- et la négation

Par rapport à la problématique de la négation, le préfixe *RE-* a un fonctionnement très différent de celui, par exemple, des préfixes négatifs *IN-* ou *DE-*. Ces derniers construisent un lexème antonyme de la base sur laquelle ils opèrent : *discret* vs *indiscret*, *croître* vs *décroître*, etc. Mais *RE-* ne construit pas un antonyme de sa base : *redescendre* annulatif n'est pas un antonyme de *descendre* (mais de *monter*); *ressortir* annulatif n'est pas un antonyme de *sortir* (mais de *entrer*), etc.

2.3. Effets en terme de champs lexicaux

Si on reprend un à un les couples listés en (4), on s'aperçoit qu'on a en fait deux listes de couples d'antonymes :

- | | | |
|-----|---|---|
| (5) | <i>monter</i> vs <i>redescendre</i>
<i>entrer</i> vs <i>ressortir</i>
<i>donner</i> vs <i>reprendre</i>
<i>ouvrir</i> vs <i>refermer</i>
<i>éteindre</i> vs <i>rallumer</i>
<i>arriver</i> vs <i>repartir</i>
<i>perdre</i> vs <i>retrouver</i>
<i>disparaître</i> vs <i>réapparaître</i>
<i>enlever</i> vs <i>remettre</i>
<i>dévisser</i> vs <i>revisser</i> | <i>monter</i> vs <i>descendre</i>
<i>entrer</i> vs <i>sortir</i>
<i>donner</i> vs <i>prendre</i>
<i>ouvrir</i> vs <i>fermer</i>
<i>éteindre</i> vs <i>allumer</i>
<i>arriver</i> vs <i>partir</i>
<i>perdre</i> vs <i>trouver</i>
<i>disparaître</i> vs <i>apparaître</i>
<i>enlever</i> vs <i>mettre</i>
<i>dévisser</i> vs <i>visser</i> |
|-----|---|---|

On s'aperçoit ainsi que *RE-* n'est producteur d'antonyme qu'indirectement : il l'est dans la mesure seulement où sa base entre elle-même déjà dans un rapport d'antonymie avec un autre lexème.

Mais sur le plan lexicologique, la situation est plus complexe encore. En effet, dans la colonne gauche de la liste (5), on observe que l'antonyme du dérivé en *RE-* (par exemple *monter*) peut lui-même être la base d'un dérivé en *RE-* à valeur annulative (*remonter*). C'est le cas pour les exemples des quatre premières lignes de (5). Il en résulte des familles dérivationnelles composées de quatre lexèmes organisés en trois couples d'antonymes, tous directionnels. Soit :

- | | | | |
|-----|---|--|---|
| (6) | <i>monter</i> vs <i>redescendre</i>
<i>entrer</i> vs <i>ressortir</i>
<i>donner</i> vs <i>reprendre</i>
<i>ouvrir</i> vs <i>refermer</i> | <i>monter</i> vs <i>descendre</i>
<i>entrer</i> vs <i>sortir</i>
<i>donner</i> vs <i>prendre</i>
<i>ouvrir</i> vs <i>fermer</i> | <i>descendre</i> vs <i>remonter</i>
<i>sortir</i> vs <i>r(e)entrer</i>
<i>prendre</i> vs <i>redonner</i>
<i>fermer</i> vs <i>rouvrir</i> |
|-----|---|--|---|

Les autres cas de la liste (5) ne présentent pas cette belle symétrie. Par exemple, on a les deux couples *éteindre* vs *rallumer* et *éteindre* vs *allumer*, mais on n'a pas *allumer* vs *réteindre* : *réteindre*, n'ayant qu'une valeur itérative, ne peut pas entrer dans une relation annulative avec *allumer* et n'en est donc pas un antonyme directionnel. De même, on a les deux couples d'antonymes *perdre* vs *retrouver* et *perdre* vs *trouver* ; mais *trouver* et *reperdre* ne sont pas des antonymes, car *reperdre* n'a pas d'interprétation annulative. D'où la liste (7).

- | | | | |
|-----|---|--|--|
| (7) | <i>éteindre</i> vs <i>rallumer</i>
<i>arriver</i> vs <i>repartir</i>
<i>perdre</i> vs <i>retrouver</i>
<i>disparaître</i> vs <i>réapparaître</i> | <i>éteindre</i> vs <i>allumer</i>
<i>arriver</i> vs <i>partir</i>
<i>perdre</i> vs <i>trouver</i>
<i>disparaître</i> vs <i>apparaître</i> | <i>allumer</i> - <i>réteindre</i>
<i>partir</i> - <i>rarriver</i>
<i>trouver</i> - <i>reperdre</i>
<i>apparaître</i> - <i>redisparaître</i> |
|-----|---|--|--|

enlever vs *remettre*
dévisser vs *revisser*

Dans les couples de la colonne de droite, on observe que le rapport entre les deux termes observés indique seulement que le rapport entre les deux termes observés est de type *base_i vs RE-[base_j]* (tant que lexèmes (cf. *rarriver*).

Au total on constate donc qu'on a en fait deux familles dérivationnelles organisées par 3 relations d'antonymie directionnelle :

(6') *base_i vs RE-[base_j]*

- tantôt une famille dérivationnelle organisée par 2 relations d'antonymie directionnelle :

(7') *base_i vs RE-[base_j]*

Ces données soulèvent plusieurs questions :
- d'une part, celle de savoir quelles sont les conditions qui contractent les couples de type : *base_i vs RE-[base_j]* (comme en (6')) ;
- d'autre part, celle de savoir si la symétrie constatée dans les cas (7) ci-dessus est une simple coïncidence.

3. Antonymie directionnelle lexicale et directionnelle

Si *monter* et *descendre* sont des antonymes directionnels, *redescendre* est également un antonyme directionnel de *monter*. *descendre* et *redescendre* ne sont pas des antonymes directionnels. Cette relation est la différence entre ces deux oppositions caractérisée comme suit.

L'une de ces oppositions directionnelles est l'antonymie lexicale : c'est celle entre *monter* et *descendre*. Cette relation est ici seulement en vertu de leur sens lexical. Elle n'est pas impliquée dans cette relation. Seule est impliquée leur « direction ».

L'autre opposition directionnelle est celle entre *monter* et *redescendre*, et celle entre *descendre* et *remonter*. Cette relation est dite « Discursive », parce que le terme *redescendre* est un antonyme annulatif, présuppose l'accomplissement de l'action désignée par *monter* (cf. *il est monté puis redescendu*), etc. Par opposition au cas précédent, dans ce cas, en relation antonymique le sont ici en vertu de leur sens lexical.

On notera que les antonymes lexicaux sont des antonymes directionnels. En revanche les antonymes directionnels ne sont pas des antonymes lexicaux. En effet, dans un couple, le dérivé en *RE-* est sémantiquement une phase d'un tel scénario, la première phase de ce scénario. Le rapport entre les deux termes de ce couple est donc de type *base_i vs RE-[base_j]* (comme en (6')) dans un discours, entre un antécédent et un conséquent. Les couples de dérivés en *RE-* annulatifs de verbes anaphoriques sont donc des antonymes directionnels.

enlever vs remettre
dévisser vs revisser

enlever vs mettre
dévisser vs visser

mettre - réenlever
visser - redévisser

Dans les couples de la colonne de droite, le tiret qui remplace le 'vs' de l'antonymie indique seulement que le rapport entre les deux termes ne relève pas de l'antonymie. On observera que les dérivés en RE- de cette colonne ont parfois une existence douteuse en tant que lexèmes (cf. *rarriver*).

Au total on constate donc qu'on peut construire, à partir de 2 bases lexicales (ci-dessous : $BASE_i$, $BASE_j$) :

- tantôt une famille dérivationnelle comportant 4 lexèmes ($base_i$, $base_j$, RE-[$base_i$], RE-[$base_j$]) organisée par 3 relations d'antonymie directionnelle, soit :

(6') $base_i$ vs RE-[$base_j$] $base_i$ vs $base_j$ $base_j$ vs RE-[$base_i$]

- tantôt une famille dérivationnelle comportant 3 lexèmes ($base_i$, $base_j$, RE-[$base_j$]) organisée par 2 relations d'antonymie directionnelle, soit

(7') $base_i$ vs RE-[$base_j$] $base_i$ vs $base_j$

Ces données soulèvent plusieurs questions. Nous en examinerons deux :

- d'une part, celle de savoir quelle est la différence entre la relation antonymique que contractent les couples de type : $base_i$ vs $base_j$ (comme *éteindre* vs *allumer*) et ceux de type : $base_i$ vs RE-[$base_j$] (comme *éteindre* vs *rallumer*) ;

- d'autre part, celle de savoir s'il y a une explication possible à l'absence de symétrie constatée dans les cas (7) ci-dessus.

3. Antonymie directionnelle lexicale et antonymie directionnelle discursive

Si *monter* et *descendre* sont des antonymes directionnels, et si *monter* et *redescendre* sont également des antonymes directionnels, étant donné par ailleurs que *descendre* et *redescendre* ne sont pas synonymes, on est amené à se demander quelle est la différence entre ces deux oppositions sémantiques. Or cette différence peut être caractérisée comme suit.

L'une de ces oppositions directionnelles peut être décrite comme purement lexicale : c'est celle entre *monter* et *descendre*. En effet, les termes mis en relation le sont ici seulement en vertu de leur signifié lexical. Aucune valeur annulatrice n'est impliquée dans cette relation. Seule est signifiée l'idée de deux procès inverses quant à leur « direction ».

L'autre opposition directionnelle pourrait être qualifiée de discursive : c'est celle entre *monter* et *redescendre*, et de tous les couples de la colonne gauche de (5). « Discursive », parce que le terme qui porte le morphème RE-, dans ses emplois annulatifs, présuppose l'accomplissement préalable du procès que dénote son antonyme. Ainsi l'emploi de *redescendre* annulatif présuppose qu'il y a eu antérieurement un procès désignable par *monter* (cf. *il est monté puis redescendu*) ; l'emploi de *ressortir* annulatif présuppose qu'il y a eu antérieurement un procès désignable par *entrer* (cf. *il est entré puis ressorti*), etc. Par opposition au cas précédent, on peut donc dire que les termes mis en relation antonymique le sont ici en vertu de leur possible emploi conjoint en discours.

On notera que les antonymes lexicaux n'impliquent aucune temporalité, ni aucun scénario d'événement. En revanche les antonymes discursifs se caractérisent par une temporalité interne et impliquent typiquement un scénario d'événements : dans le couple, le dérivé en RE- est sémantiquement préconstruit pour désigner la deuxième phase d'un tel scénario, la première phase étant désignée par son antonyme. En cela, le rapport entre les deux termes de ces couples s'apparente au rapport qu'il y a, en discours, entre un antécédent et un anaphorique, de sorte qu'on pourrait qualifier les dérivés en RE- annulatifs de verbes anaphoriques.

4. Verbe centrifuge et verbe centripète

La principale question à laquelle nous devons essayer de répondre maintenant est la suivante : pourquoi, dans le cas des exemples (6), les deux termes antonymiques de la colonne centrale admettent-ils un antonyme directionnel en *re-*, tandis qu'un seul des deux termes admet ce type d'antonyme dans les exemples (7) ? Question corrélatrice : pourquoi, dans les exemples (6), chacune des bases permet de construire un dérivé en *re-* à valeur annulative, et pas dans les exemples (7) ? Notre explication comporte deux hypothèses enchaînées.

La première hypothèse est la suivante. Dans l'antonymie directionnelle, les deux états ou les deux propriétés impliqués par le sens des verbes (états ou propriétés qu'on qualifiera de « initial » et de « final ») ne sont pas équivalents du point de vue de la représentation sémantique du procès exprimé par le verbe. L'un des deux est spontanément représenté par les sujets parlants comme plus normal, plus stable que l'autre. L'autre est alors vu comme un écart par rapport à cet état normal ; il est en quelque sorte défini par rapport à lui. Cette hypothèse revient donc à dire que les procès désignés par ces verbes se caractérisent par une orientation particulière.

La seconde hypothèse est que c'est cette orientation des procès qui explique le comportement de ces verbes vis-à-vis de la préfixation *re-* et, partant, la différence entre le cas (6) et le cas (7). - Voyons ceci de plus près.

Qualifions par convention de « état premier » l'état ou la propriété désignés ci-dessus comme stable et normal³. Nos deux hypothèses reviennent alors à décrire l'effet sémantique de la préfixation *re-* dans sa valeur annulative comme un retour à l'état premier, et non pas seulement comme un retour à un état antérieur (pour reprendre une paraphrase souvent donnée par les lexicographes). Les dérivés en *re-* annulatifs se caractériseraient ainsi par le fait que leur état final coïncide avec l'état premier.

Examinons la première ligne d'exemples de (7) : *éteindre vs rallumer, éteindre vs allumer, allumer - réteindre*. La description impliquée par nos deux hypothèses est la suivante : Si *re-* annulatif signifie un retour à l'état premier, c'est que « être allumé » est l'état premier tandis que « être éteint » n'est pas conçu comme premier. Dans le couple *éteindre vs rallumer, éteindre* est donc un verbe à état initial premier et à état final non premier, tandis que *rallumer* est un verbe à état initial non premier et à état final premier. On comprend maintenant pourquoi *réteindre* ne peut pas lexicaliser une valeur antonymique de *allumer* : la préfixation *re-*, dont la valeur annulative implique un retour à l'état premier, ne peut pas construire à partir de *éteindre* un verbe à valeur annulative antonymique directionnel *d'allumer*, puisque *allumer* a par définition un état final premier. A partir de cette base, elle ne peut construire qu'un verbe à valeur itérative. Les autres verbes de (7) peuvent être analysés de la même manière.

On conviendra d'appeler verbes « centrifuges » les verbes dont l'état initial est premier (le procès qu'ils dénotent consistant à quitter cet état premier), et verbes « centripètes » les verbes à état final premier (le procès qu'ils dénotent consistant à produire cet état premier).

Cette analyse a les implications suivantes pour les exemples des listes (6). Si les deux verbes de la colonne centrale peuvent tous deux engendrer un dérivé en *re-* à valeur annulative, c'est que tous deux sont des verbes centrifuges (ou du moins, qu'ils admettent une interprétation centrifuge). Prenons les exemples de la première ligne : *monter vs redescendre, monter vs descendre, descendre vs remonter*. Cela veut dire que *monter* comme *descendre* ont une interprétation dans laquelle leur état initial est l'état premier (respectivement « être en bas » pour *monter*, « être en haut » pour *descendre*⁴). *Monter* et *descendre* dénotent donc des procès centrifuges. C'est cette propriété qui rend possible le fait qu'aussi bien *redescendre* que *remonter* puissent dénoter un procès centripète, donc lexicaliser une valeur annulative et entrer dans une relation d'antonymie directionnelle avec, respectivement, *monter* et *descendre*. Les autres verbes de (6) peuvent être analysés de la même manière.

5. *re-*, autre affixe directionnel

Ces conclusions font écho aux analyses de point Muller (1990), qui utilise dans son étude aspectuelle. Cet auteur observe en effet que les verbes sont polarisés sur l'état initial, alors que leur base est traduite dans notre terminologie, cela signifie que les prédicats centrifuges, tandis que leur base se s'opposeraient sur ce point aux dérivés en *re-*.

Tentons un peu de lexicologie-fiction : pour autant - bien sûr ! - qu'il soit correct, il est plausible pour lexicaliser le sens « éteindre » (*rééteindre* est sémantiquement transgressif (*éteindre* est centrifuge)). Ou encore, que pour lexicaliser le sens « disparaître » (*rédisparaître* est sémantiquement transgressif (*disparaître* est centrifuge))... Malheureusement à la fin de son article, nos intuitions de sens distinguer, dans des cas de ce type, les formes cause de non-familiarité du lexème, de celles transgresseraient un principe général de la morphologie.

6. Pour conclure : retour à l'antonymie directionnelle

Revenons brièvement à la distinction entre l'antonymie directionnelle discursive. Nous pourrions à nos définitions :

- Les deux termes d'un couple d'antonymes directionnels discursifs partagent nécessairement le même état premier, mais pas nécessairement le même état final premier. Par exemple, *monter* et *descendre* ont le même état premier (être en bas) mais des états finaux premiers différents (être en haut et être en bas).

- En revanche, les deux termes d'un couple d'antonymes directionnels discursifs, le dénoté centripète, et son antonyme une orientation directionnelle détermine, ou plutôt qui rend possible, l'interprétation centripète.

Notes

¹ Cet article doit plusieurs améliorations à une de mes premières versions. Qu'elle en soit chargée.

² Leech (1974) distingue encore ce qu'il appelle des paires comme *possible vs nécessaire, tous vs aucun*.

³ Cette idée d'un état stable ou normal nous est venue de Jean-Louis Roché (Université de Toulouse-Le Mirail), que je remercie.

⁴ Nous sommes conscient que cette caractérisation est sémantiquement peu satisfaisante (notamment que *monter* et *descendre* intransitifs), mais elle est la plus simple.

⁵ Ce qui est dit ici concerne seulement les verbes à base. Des verbes comme *désavouer, désapprouver*, etc. a fortiori comme *dessécher*, ne sont donc pas concernés.

⁶ Pour des développements plus substantiels sur ce point, voir (à paraître).

5. DÉS-, autre affixe directionnel

Ces conclusions font écho aux analyses de Boons (1984) (voir également sur ce point Muller, 1990), qui utilise dans son étude sur le préfixe DÉS- la notion de polarité aspectuelle. Cet auteur observe en effet que les verbes en DÉS- sont systématiquement polarisés sur l'état initial, alors que leur base lexicale est polarisée sur l'état final. Traduit dans notre terminologie, cela signifie que les verbes dérivés en DÉS- sont des prédicats centrifuges, tandis que leur base verbale est centripète⁵. Les dérivés en DÉS- s'opposeraient sur ce point aux dérivés en RE- à valeur annulative !

Tentons un peu de lexicologie-fiction : le raisonnement que nous venons de faire, pour autant - bien sûr ! - qu'il soit correct, implique que *désallumer* est sémantiquement plausible pour lexicaliser le sens « éteindre » (puisque *allumer* est centripète), alors que *déséteindre* est sémantiquement transgressif pour lexicaliser le sens « allumer » (puisque *éteindre* est centrifuge). Ou encore, que *désapparaître* est sémantiquement plausible pour lexicaliser le sens « disparaître » (puisque *apparaître* est centripète), tandis que *dédisparaître* est sémantiquement transgressif pour lexicaliser le sens « apparaître » (puisque *disparaître* est centrifuge)... Malheureusement, comme le note Boons lui-même à la fin de son article, nos intuitions de sujet parlant ont la plus grande difficulté à distinguer, dans des cas de ce type, les formes qui nous paraissent bizarres pour simple cause de non-familiarité du lexème, de celles qui nous paraissent bizarres parce qu'elles transgresseraient un principe général de la morphologie constructionnelle⁶.

6. Pour conclure : retour à l'antonymie directionnelle

Revenons brièvement à la distinction entre antonymie directionnelle lexicale et antonymie directionnelle discursive. Nous pouvons maintenant ajouter les points suivants à nos définitions :

- Les deux termes d'un couple d'antonymes directionnels lexicaux peuvent ou non avoir le même état premier comme facteur commun. Prenons le cas de *chausser* vs *déchausser*: *chausser* a un état final premier, tandis que *déchausser* a un état initial premier. Mais considérons le couple *monter* vs *descendre* : ils ont tous deux comme état premier leur état initial, donc deux états opposés.

- En revanche, les deux termes d'un couple d'antonymes directionnels discursifs partagent nécessairement le même état premier : il s'agit toujours de l'état final du dérivé en RE- et de l'état initial de son antonyme. Autrement dit, dans un couple d'antonymes directionnels discursifs, le dérivé en RE- a nécessairement une orientation centripète, et son antonyme une orientation centrifuge. C'est cette co-polarisation qui détermine, ou plutôt qui rend possible, l'interprétation annulative du dérivé en RE-.

Notes

¹ Cet article doit plusieurs améliorations à une lecture critique que M. Nowakowska a faite d'une première version. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée !

² Leech (1974) distingue encore ce qu'il appelle des « oppositions polaires », pour des paires comme *possible* vs *nécessaire*, *tous* vs *certain*, *rester* vs *devenir*, etc.

³ Cette idée d'un état stable ou normal nous a été suggérée par une remarque de Michel Roché (Université de Toulouse-Le Mirail), que nous remercions au passage.

⁴ Nous sommes conscient que cette caractérisation des états est quelque peu schématique et sémantiquement peu satisfaisante (notamment parce qu'elle ne prend en considération que *monter* et *descendre* intransitifs), mais elle suffit ici pour la démonstration.

⁵ Ce qui est dit ici concerne seulement les lexèmes en DÉS- antonymes directionnels de leur base. Des verbes comme *désavouer*, *déconseiller*, *déplaire*, *désobéir* ou *déshériter*, a fortiori comme *dessécher*, ne sont donc pas concernés ici.

⁶ Pour des développements plus substantiels sur le contraste RE- / DÉS-, voir Apothéloz (à paraître).

Bibliographie

- Apothéloz, D., 2005. « RE- et les différentes manifestations de l'itérativité ». *Pratiques*, n° 125-126, pp. 48-71.
- Apothéloz, D., à paraître. « La préfixation en RE-, l'antonymie directionnelle et les phénomènes de polarité sémantique ». *Journal of French Language Studies*.
- Boons, J.-P., 1984. « Sceller un piton dans le mur ; desceller un piton du mur. Pour une syntaxe de la préfixation négative ». *Langue française*, n° 62, pp. 95-126.
- Cruse, D.A., 1986. *Lexical semantics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Gaätone, D., 1971. *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève : Droz.
- Gaätone, D., 1987. « Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux ». *Cahiers de lexicologie*, n° 50/1, pp. 79-90.
- Jones, S., 2002. *Antonymy : A corpus-based perspective*. London : Routledge.
- Larrivée, P., 2004. *L'association négative. Depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation*. Genève : Droz.
- Leech, G., 1974. *Semantics*. Harmondsworth : Penguin.
- Lewandowska-Tomaszczyk, B., 1996. *Depth of negation. A cognitive semantic study*. Łódź : Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Lyons, J., 1977. *Semantics*, I. Cambridge : Cambridge University Press. Traduction française : *Éléments de sémantique*. Paris : Librairie Larousse, 1978.
- Mok, Q.I.M., 1980. « Le préfixe re- re-regardé : productivité et potentialité ». In : D.-J. Van Alkemade, A. Feitsma, W.J. Meys, P. van Reenen, J.J. Spa (eds), *Linguistic studies offered to Berthe Siertsema*. Amsterdam : Rodopi, pp. 205-216.
- Muller, C., 1990. « Contraintes de perception sur la productivité de la préfixation verbale en de- négatif ». *Travaux de linguistique et de philologie*, n° 28, pp. 171-192.
- Muller, C., 1991. *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*. Genève : Droz.
- Rizzo, D., 1980. « La trasformazione lessicale negativa nel francese moderno ». *Rassegna italiana di linguistica applicata*, n° 12/3, pp. 69-91.

Cet article a pour objectif de pr
Français Parlé et de montrer en quoi le travail
langagières multiples, conduit à passer d'un
approche qui rend compte de la réalité des
internes de ce corpus échantillonné et ap
intérêt linguistique, nous montrons, d'apr
pronom moi, que ce corpus oral apporte
de vue quantitatif que distributionnel ; ind
emplois et les fonctionnements en usage.

Introduction

Depuis une vingtaine d'années,
reconnaître la nécessité de constituer de g
contribuer à divers types de travaux et e
description linguistique. En France, l'intérêt
est récent.

Jusque-là, alors que pour l'anglais a
déjà transcrits et que plusieurs grands proje
(néerlandais, hébreux, portugais), la France
de récolte, de transcription et d'informatise
d'évaluer la quantité totale.

L'exploitation des corpus de langue
automatique du langage apporte des inform
point de vue de leur fréquence, de leurs rep
En effet, le corpus, dès lors qu'il est fiable, i
de distributions des phénomènes syntaxiques

Nous présenterons un premier proje
du Français Parlé. Nous nous appuierons en
d'une courte étude distributionnelle, en qu
oblige à voir sous un autre jour l'organisati
structures observées.

Le Corpus de Référence du Français

Quelques éléments techniques

Le projet de constituer un Corpus d
1998 avec l'équipe « Corpus » dirigée par C. B
par l'équipe DELIC - DEscription Linguistique
Véronis à Aix-en-Provence.

Depuis une trentaine d'années, l'e
de corpus oraux et à leur exploitation dans
syntaxe. Forts de cette expérience et enrich
- notamment les travaux sur les « genres - se
que le corpus dont nous disposons (Corpus
de développer des études nouvelles sur des
situations de parole retenues - essentiellem
représentatif du fonctionnement de la langue